

ENTOMOLOGIE ÉLÉMENTAIRE

EN RAPPORT AVEC LA FAUNE DU CANADA.

(Continuée de la page 329).

FACULTÉ D'ÉMETTRE DES SONS CHEZ CERTAINS
INSECTES.

Quoique les insectes soient dépourvus d'organe vocal, on sait néanmoins qu'un certain nombre d'entre eux jouissent de la faculté d'émettre des sons, tel que la plupart des Longicornes, les Cigales, les Grillonz, les Mouches, etc.

Tantôt, comme dans les Coléoptères, le son est produit par le frottement d'une partie cornée et plus ou moins ridée de l'enveloppe extérieure, sur une autre partie à peu près de même densité. Ainsi le bruit que fait entendre un Monohammus, et presque tous les autres longicornes, lorsqu'on les tient entre les doigts, est dû au frottement du pédoncule du mésothorax sur les bords de la cavité du prothorax où il est reçu. Les Trox, les Nécropores, plusieurs Scarabées, en frottant les derniers arceaux supérieurs de leur abdomen sur le bord de l'extrémité des élytres, font aussi entendre un son plus ou moins fort. Ce bruit peut quelquefois n'être que le résultat du mouvement de l'insecte, sans aucun rapport à sa volonté de produire un son, mais il est souvent aussi un moyen d'appel d'un sexe à l'autre. Les *Anobium*, dans nos maisons, pour se faire cet appel, frappent de leurs mandibules le bois sur lequel ils marchent, et nous font entendre un tic tac imitant parfaitement le timbre d'une montre.

Tantôt le son produit par l'insecte n'a lieu que dans l'acte du vol, comme on le voit dans les Hyménoptères, les Diptères, etc., alors on lui donne le nom de bourdonnement. On a cru pendant longtemps que le bourdonnement n'était dû qu'à la vibration des ailes dans le vol, mais il est reconnu aujourd'hui que le mouvement des ailes n'est qu'accessoire dans la production de ce bruit, qui est dû à l'air qui s'échappe violemment par les stigmates thoraciques, lorsque les ailes sont en mouvement. On